

Jeudi soir à la salle polyvalente d'Anzême, des représentants d'Areva présentaient à la population de la commune et des alentours son projet de stockage de milliers de mètres cube de stériles miniers au lieu-dit Le Vignaud. Cette nouvelle (tardive) a fait l'effet d'une bombe pour les habitants et l'association Stop Mines 23, qui craignent notamment l'impact sanitaire et environnemental lié à la radioactivité des déchets regroupés. Areva a tenté de rassurer. En vain.

Société

Contestations autour du projet de stockage de stériles miniers

Par Pierre Westelynek

Une circulaire portée par le ministère de l'Écologie donne la possibilité à Areva d'établir un plan de gestion des stériles miniers des anciennes mines d'uranium sur le territoire national. Depuis plusieurs années, la société se penche sur le cas de la Creuse. Dernièrement, elle a obtenu l'autorisation de la préfecture (sous conditions) de déplacer des milliers de mètres cube de déchets miniers radioactifs en un seul lieu : l'ancien site minier du Vignaud à Anzême. Sauf que les habitants du village et des environs ne l'entendent pas ainsi. Sur le fond comme sur la forme, les contestations sont vives.

Après de nombreuses recherches, la société Areva a ciblé en Creuse cinq sites comprenant des stériles miniers supérieurs à 0,6 millisievert, soit le seuil du taux de radioactivité «acceptable». Ceux-ci sont situés à Vareilles, Champsanglard, Anzême et deux à Montagnaud (commune de Roches). Areva a contacté les propriétaires sur les lieux concernés pour leur proposer de retirer leurs stériles miniers, évalués à 3.000 mètres cube au total, pour les regrouper et les stocker à l'ancien site minier du Vignaud, à Anzême. La société envisage également de transférer d'autres déchets miniers dont le



Près de 80 personnes du Vignaud, des alentours et de Stop Mines 23 ont affronté Areva durant la soirée.

taux de millisievert est compris entre 0,3 et 0,6 pour les amasser sur le site. Ces déchets pourraient représenter près de 3.000 mètres cube de stériles supplémentaires. Ces perspectives nourrissent l'inquiétude autour du Vignaud. Les questions des quelques 80 présents ont fusé jeudi à la salle polyvalente d'Anzême.

On répond à une demande sociale. La société s'affiche en bon samaritain. Mais le masque ne tarde pas à tomber : en fait, cet ancien site minier appartient à Areva et permettrait une rentabilité économique non négligeable pour la société. Les habitants l'avaient compris et ne comptent pas être les dindons de la farce.

impact pour la population : «C'est le seul problème», affirme-t-il. Il s'est engagé à dédommager en cas de perturbations ou de dégradations de la route. Pas de quoi satisfaire, amadouer voire même rassurer les présents.

Alors que le projet du PER de Villeranges est en passe d'être abandonné, la Creuse se dirige-t-elle vers un nouveau bras de fer minier ? Rien n'est moins sûr. En effet, Christian Andres l'a affirmé : «Si les gens disent «non», le projet ne se fera pas». Cette petite phrase n'est pas arrivée dans l'oreille de sourds. Un vent de soulagement s'est alors emparé de la salle polyvalente d'Anzême. Sauf que le représentant d'Areva s'est vite repris, faisant bien comprendre que la décision revenait à un nombre restreint de personnes. Il s'est ensuite empressé de lancer dans un processus de négociation : «Je parle aux habitants du Vignaud. On peut s'engager sur 3.000 m³ et faire un point d'étape». Une sortie qui attise encore plus la colère du reste de l'assemblée : «Les alentours aussi sont concernés !», clame un intervenant. Vu la teneur des échanges lors de cette première réunion, le projet de stockage des stériles miniers au Vignaud est loin d'être acté.

(*) ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement.

«Ce n'est pas monstrueux de rajouter quelques cailloux aux cailloux déjà présents».

Christian Andres

A commencer par la plus évidente : «Pourquoi venir déposer les déchets des autres au Vignaud et non dans un ICPE(*) ?», demande un intervenant. Christian Andres, représentant d'Areva, tourne autour de la question. Puis, retranché, croulant sous l'insistance, il se résout à répondre : entre 1956 et 1962, le site de Vignaud était une mine très exploitée. Aujourd'hui encore, des milliers de tonnes de stériles sont toujours enfouis sur les lieux. Dès lors, «ce n'est pas monstrueux de rajouter quelques cailloux aux cailloux. Les nouveaux stériles miniers ne représenteraient qu'1 à 3% de ce qui est déjà sur le site», lance-t-il. Et le représentant d'Areva d'oser : «On fait œuvre de service public.

Recrudescence de la radioactivité, pollution des eaux, santé des habitants, des poissons, de la nature inquiètent. Christian Andres tente de rassurer : «Les cailloux seront étalés sur une surface de 1.500 m². Ça fera un dôme de 6 à 7 mètres de haut. Et au-dessus, il y aura 40 cm de terre végétale. Il n'y a pas de risque sanitaire, aucun impact sur l'eau». «Alors pourquoi il y a des contrôles prévus dans l'arrêté ?», lance une intervenante. «Pour vous rassurer», rétorque le représentant d'Areva. Les travaux pourraient durer deux mois avec le passage incessant de camions venant déverser les déchets miniers. Un habitant insiste sur ce point. Sur ce sujet, Christian Andres admet la possibilité d'un

QUELQUES REPERES

UN ARRÊTÉ... SOUS CONDITIONS

La préfecture de la Creuse a délivré un arrêté sous certaines conditions :

- La quantité maximale de stériles susceptible d'être apportée est de 10.000 m³ (soit environ 18.000 tonnes);
- Les stériles regroupés sont mis en dépôt dans le prolongement de la verse à stériles existante sur la partie centrale du site puis l'ensemble est remodelé pour conserver le sens de pente;
- Camion adapté et bâché pour le transport;
- Quarante centimètres minimum de terres naturelles pour recouvrir les déchets;
- Réensemencement du site après travaux;
- Tenue d'un registre à disposition de l'inspecteur en charge des mines;
- Bilan final avec plan compteur, relevés topographiques, bilan de la quantité, de l'origine;
- Contrôle de la qualité de l'air dans le village;
- Contrôle de la qualité radiologique dans les eaux du ruisseau de la Besse;
- Dossier d'arrêt définitif des travaux miniers avant le 31 décembre 2018.

LE CHIFFRE

3.000

C'est le nombre de mètres cube minimum qu'Areva propose de stocker sur l'ancien site minier du Vignaud. Selon Christian Andres, l'ajout de ces déchets correspondrait à «1 à 3% de ce qu'il y a déjà sur place».